la valeur des terrains de la Part-Dieu a progressé sans cesse. Mais il a fallu que d'heureuses circonstances soient venues favoriser l'accroissement des ressources que cette donation a procurées à nos Hospices. Car la libéralité elle-même était fort modeste, à l'origine.

M. Berlioux fait passer sous les yeux de l'Académie, le dessin d'une statue de Bacchus, retrouvée récemmeut dans l'Asie mineure. C'est un dieu Chétas, remarquable par ses cornes, dont l'origine mérite une explication, que M. Berlioux donnera dans une prochaine séance.

M. Caillemer signale parmi les livres adressés à l'Académie les *Lettres du maréchal de Tessé*, publiées par M. le comte de Rambuteau.— M. Humbert Mollière fait observer, au sujet de cette publication, que, lors de son passage à Lyon pour se rendre en Espagne, en 1704, le comte de Tessé prit Goiffon pour médecin, et que ce dernier l'accompagna pendant tout le cours de la campagne.

Séance du 29 mai 1888. — Présidence de M. le docteur Teissier. — Lecture d'une lettre de M. Devaux, sculpteur, annonçant qu'il se porte candidat au prix Dupasquier et qu'il enverra prochainement à l'Académie une statue, ayant obtenu une médaille de troisième classe au dernier Salon de Paris. — Hommages faits à l'Académie : 1° par M. Valentin-Smith : *Souvenirs d'un ancien magistrat,* et *Fouilles dans la vallée du Formans en 1862;* 2° par M. Berlioux : *Les Chétas sont des Scythai;* 3° par M. Thibaud, professeur au Lycée de Lyon : *Marguerite d'Autriche* et *Jehan Lemaire de Belges*, ou de la *Littérature et des Arts aux Pays-Bas sous Marguerite d'Autriche;* 4° par M. Hignard : *Notice sur M. Heinrich.*

M. de Cazenove fait un rapport sur les titres des candidats à la place laissée vacante par la mort de M. Heinrich.

M. Bonnel fait une communication sur le principe fondamental de la géométrie non euclidéenne. Il faut, d'après ce principe, qu'on puisse toujours trouver sur l'un des côtés d'un angle aigu, quel qu'il soit, un point tel que la perpendiculaire élevée sur ce côté, par ce point, ne rencontre pas l'autre côté de l'angle. Ce principe est intimément lié à la question de la somme des angles dans un triangle, car si cette somme était la même pour tous, le principe serait évidemment faux. D'un autre côté, dans aucun triangle la somme des angles ne peut surpasser deux droits, et si la somme des angles était égale à deux droits dans un seul triangle, elle le serait aussi dans tous. Une seule hypothèse reste,